



Engagement-Respect-Compétences
Porter secours, notre mission !

Pôle Mission

Groupement Gestion des Risques

Service Prévision

CCI/IL/N°5862 - 221215EIC

Affaire suivie par :

Lieutenant Christophe Calvet-Inglada

secretariat.prevention@sdis65.fr

05 62 38 18 25 ou 45

Bordères-sur-l'Echez, le 14 décembre 2022

Le directeur départemental
des services d'incendie et de secours

à

Direction Départementale des Territoires
3 rue Lordat - BP1349
65013 TARBES Cedex

OBJET : avis technique intéressant un projet d'établissement industriel ou commercial
V/REF. : votre lettre du 30 novembre 2022
P.I. : sans objet

Vous avez bien voulu me communiquer, pour examen et avis, le dossier référencé suivant :

- Nature de l'étude : Permis de construire (PC)
- Numéro document d'urbanisme : PC0652582200024
- Nom du demandeur : Monsieur Thibault COUETOUX DU TERTRE
- Objet : Construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol PEYREHITTE 3
- Adresse : 140, rue Hippocrate - 65300 LANNEMEZAN
- Référence informatique à rappeler : 5862

Documents étudiés:

Un jeu de plans

Une notice descriptive

CERFA.

Règlementation applicable :

Code de la Construction et de l'Habitation

Code de l'Urbanisme

Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie validé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017

I. DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet consiste en la construction d'un parc photovoltaïque au sol d'une puissance de 2.453 MWc sur une emprise clôturée de 27 900 m².

II. IMPLANTATION (Nombre de bâtiments, isolement) :

Projet implanté sur section cadastrale G, parcelles n° 1330 et 1329.

III. ACCÈS DES SECOURS (façades accessibles) :

Le périmètre du site est desservi par une voie de 4 mètres de large.

Les caractéristiques des voies d'accès aux secours ne sont pas précisées dans le dossier.

IV. NIVEAU DE RISQUE

L'établissement est classé en niveau de Risque Courant Faible.

Informations sur la défense extérieure contre l'incendie (DECI) :

Besoin en eau théorique (m³/h) : 30

Nombre de point(s) d'eau incendie susceptibles de couvrir le risque incendie : 0

Point(s) d'eau incendie existant(s) :

Création d'une réserve de 120 m² à l'entrée du site (plan de masse PC2a).

(données fournies à titre indicatif par le SDIS 65)

Recommandations proposées à l'autorité de police :

- | | | |
|---|---|---|
| Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie validé par arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 (RDDECI) - Chapitre 4.1 Voie de simple desserte | 1 | Permettre l'accès des secours, sur tout le périmètre du site, au moyen d'une voie de simple desserte présentant les caractéristiques suivantes :
- Largeur (bandes réservées au stationnement exclues) : 3 m ;
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kilonewtons par essieux, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum ;
- Hauteur libre : 3.50 mètres ;
- Rayon intérieur minimal R : 5 mètres ;
- Rayon extérieur minimal R : 9 mètres ;
- Pente inférieure à 15%.
Maintenir libre d'accès en permanence la voie de simple desserte. |
| Code de l'Environnement - | 2 | Veiller à ce que l'installation de panneaux photovoltaïque soit conforme en tout point aux normes d'installation la concernant, notamment en ce qui concerne la signalétique des organes de coupure. |

Les recommandations proposées ne sont pas limitatives, il appartient au demandeur d'y satisfaire dans le délai fixé par l'autorité de police.

Conclusions :

Compte tenu des éléments ci dessus, les conclusions du SDIS65 pour le PC0652582200024 sont les suivantes :

Au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie :

- La Défense Extérieure Contre l'Incendie est satisfaisante en vue de la réalisation du projet.

Au titre de l'accès des secours :

- L'accès des secours doit être conforme à la préconisation numéro 1.

Conformément à la procédure d'instruction du Ministère de l'Intérieur, l'étude porte exclusivement sur la desserte et la défense extérieure contre l'incendie.

Pour le Directeur Départemental
Le Chef de Pôle Missions

Commandant Jean-Eric ANGÉ